



LIVRET D'ACCUEIL DES ÉLÈVES

ECOLE ALPHONSE DE LAMARTINE

Rentrée 2025-2026

L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée au Cours Préparatoire.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente à l'école Lamartine, a souhaité vous remettre ce livret.

QUI SOMMES-NOUS ?

La **LIPE** est une liste indépendante et sans étiquette, créée il y a plusieurs années afin de pouvoir représenter le plus grand nombre de familles possible. Aujourd'hui, nous sommes présents dans 20 établissements scolaires de Courbevoie

- **Écoles maternelles** : Charles Perrault, Jean Mermoz, Les Ajoncs, Les Genêts, Molière, Les Vanettes, Sonia Delaunay, Louis-Hubert Allié
- **Écoles élémentaires**: Anatole France, André Malraux, Alphonse de Lamartine, Jean Mermoz, Logie, Rouget de l'Isle
- **Collèges** : Les Bruyères, Alfred de Vigny, Georges Pompidou, Les Renardières
- **Lycées** : Lucie Aubrac, Paul Lapie

Nous souhaitons nous investir d'une manière familiale dans un mouvement parental à l'échelle de nos écoles. N'ayant aucune ambition sur le plan national, nous souhaitons simplement être proches et à l'écoute des parents des écoles que nous représentons, en toute simplicité et en toute "proximité".

Notre objectif est de préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être, faire avancer les choses, participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.

Au sein de l'école Lamartine, la **LIPE** travaille en excellents termes avec l'équipe enseignante et Madame Le Corre, la Directrice.

Pour plus de renseignements, ou pour vous joindre à notre liste, vous pouvez :

- Consulter notre site Internet <https://lipe-courbevoie.fr/>
- Nous rejoindre sur Facebook : <https://www.facebook.com/lipecourbevoie>
- Nous écrire : lipelamartine92@gmail.com

La LIPE vous souhaite une très belle rentrée !

LES COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

Adresse : 62 rue Jean-Pierre Timbaud 92400 Courbevoie

Téléphone : 01 71 05 78 49

Mail : 0920235f@ac-versailles.fr

Site : <https://ec-lamartine-courbevoie.ac-versailles.fr/>

LA DIRECTION

Madame **Christelle Le Corre** dirige l'école Lamartine depuis la rentrée 2022. La Directrice est déchargée de classe à temps complet, afin de coordonner l'ensemble des tâches de direction de l'école : rapports avec la mairie, coordination scolaire, animation pédagogique avec les enseignants, relations avec les familles.

L'ENSEIGNEMENT

En 2024, l'école compte 383 élèves, répartis sur 17 classes comme suit :

CP1 : 24 élèves

CP2 : 22 élèves

CP3 : 21 élèves

CE1A : 23 élèves

CE1 B : 24 élèves

CE1 C : 23 élèves

CE2 A : 21 élèves

CE2 B : 20 élèves

CE2 C : 20 élèves

CE2 D : 23 élèves

CM1 A : 23 élèves

CM1 B : 22 élèves

CM1 C : 22 élèves

CM1 D : 22 élèves

CM2 A : 26 élèves

CM2 B : 25 élèves

CM2 C : 23 élèves

L'école compte également une **section internationale chinois**, répartie en 5 groupes : CP : 12 élèves, CE1 : 15 élèves, CE2 : 13 élèves, CM1 : 15 élèves, CM2 : 11 élèves

A la rentrée 2025, l'école Lamartine comptera 16 classes.

LES LOCAUX

L'école Lamartine comprend trois niveaux.

Au rez-de-chaussée, se trouvent le réfectoire, le préau, le gymnase, le bureau de la direction, la bibliothèque (BCD), la cour, les toilettes, l'infirmerie et la salle du VAL

Dans les étages sont réparties les salles de classe.

La cour comprend un jardin potager.

LE PERSONNEL

En dehors des heures d'enseignement, votre enfant rencontrera tout au long de sa journée, les personnes suivantes :

- 2 agents d'accueil se trouvent aux grilles de l'établissement; ils veillent sur vos enfants à l'arrivée le matin et à la sortie. Ils sont présents en alternance. Ils sont également en charge de l'articulation entre la Mairie et l'école, notamment pour gérer toutes les inscriptions hors temps-scolaires.
- Le personnel de service et de cantine
- Les AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire), qui viennent en aide aux enfants en situation de handicap sous la direction de leur maîtresse.
- La bibliothécaire (BCDiste)
- Les animateurs VAL, dirigés par Naïma Berkane, directrice VAL Lamartine et son adjoint sont au sein de l'école sur les temps de la garderie (matin et soir), la pause méridienne, le mercredi après-midi et durant les NAP du vendredi après-midi.
- Les animateurs des activités postscolaires
- L'intervenant d'éducation physique et sportive
- L'intervenant musique

LE JOUR DE LA RENTRÉE

La rentrée scolaire de tous les enfants est prévue **le Lundi 1er Septembre 2025 à 8h30**. L'heure d'accueil des CP se fera **exceptionnellement ce jour-là à 9h00**. Les parents d'élèves de CP pourront accompagner les enfants dans la cour. Le lendemain, les enfants commenceront comme tous les autres à 8h30.

LES HORAIRES

L'école ouvre ses portes à 8h et les referme à 18h45.

Les enfants peuvent arriver à l'école entre 8h et 8h20, s'ils sont inscrits à la garderie du matin, **l'inscription est obligatoire**. Les enfants sont alors pris en charge par les animateurs. Si votre enfant ne fréquente pas la garderie du matin, vous pouvez le déposer entre 8h20 et 8h30 à l'école. A 8h30, la sonnerie retentit et les portes ferment !

Les sorties possibles tout au long de l'année, sont :

- **Pour le lundi, mardi et jeudi :**

- à 11h30 pour les enfants qui ne déjeunent pas à la **cantine** avec un retour dès 13h20 et au plus tard à 13h30,
- à 16h30 après la **classe**,
- entre 18h et 18h45 pendant la **garderie du soir**.

- **Pour le mercredi :**

- si votre enfant ne fréquente pas **le centre de loisirs** : sortie à partir de 11h30. Une garderie est assurée entre 11h30 et 12h30. Vous pouvez venir le chercher à tout moment pendant cette heure mais à 12h30 au plus tard,
- si votre enfant fréquente le centre de loisirs, il est pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs, prend son déjeuner à la cantine et participe ensuite aux activités du centre de loisirs. Vous pouvez alors venir le chercher à partir de 17h et jusqu'à 18h45.

- **Pour le vendredi :**

- à 11h30 après la **classe**,
- à 13h30 après la **cantine**,
- à partir de 16h30 après les **NAP**
- entre 16h30 et 18h45 sur le temps **garderie**

LE CAHIER DE CORRESPONDANCE (OU LIAISON)

Il est distribué à chaque enfant le jour de la rentrée : il assure le lien indispensable et quotidien entre les enseignants et les familles, et réciproquement. Il restera en permanence dans le cartable de votre enfant.

Vous pouvez y inscrire les messages à destination de l'enseignant, et vous **devez** signer chaque mot qui y est inscrit par l'enseignant, pour attester de sa lecture. Nous vous encourageons à le consulter quotidiennement.

Au CP, le cahier de correspondance servira également à votre enfant pour noter ses devoirs.

RÉUNION DE RENTRÉE

Chaque année, quelques semaines après la rentrée scolaire, une réunion d'information par classe est organisée par l'enseignant de votre enfant. Cette réunion se déroule dans la classe de votre enfant et la date vous sera communiquée via le carnet de correspondance.

Ainsi vous aurez l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant de votre enfant, de découvrir sa classe mais aussi de connaître le programme qui attend votre enfant.

LES ACTIVITÉS POSTSCOLAIRES

Des **activités postscolaires** sont proposées aux enfants de l'école Lamartine. Les activités proposées sont :

- **Couture Design** : Lundi 17h - 18h (Centre Colombes)
- **Culture Chinoise** : Lundi 17h - 18h
- **Echecs** : Jeudi 17h - 18h
- **Initiation Manga** : Lundi, Mardi et Jeudi 17h - 18h (Centre Colombes)
- **Modelage** : Mardi 17h - 18h (Centre Colombes)
- **Modern' Jazz** : Lundi 17h - 18h15 ou 18h15 - 19h30, Jeudi 17h - 18h15, Vendredi 17h - 18h15
- **Robotique** : Mardi 17h - 18h
- **Story Time** : Mardi 17h - 18h
- **Web Radio Podcast** : Mardi 17h - 18h

En cas d'activité postscolaire, le goûter est obligatoirement fourni par la mairie.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il sera remis à votre enfant en début d'année, dans le cahier de correspondance. Vous devrez le lire et le signer. Lisez-le avec votre enfant, les règles de jeu dans la cour notamment l'aideront à comprendre et appréhender son quotidien.

Les enseignants fixent également des règles de vie en classe, et demandent parfois à l'enfant de prendre connaissance d'une charte propre à sa classe.

LES OBJETS INTERDITS

- Les objets contondants ou tranchants,
- Les briquets ou allumettes
- Tous les jouets et les cartes à collectionner
- Le téléphone portable et tout objet numérique
- Toute nourriture, goûters et bonbons sauf à la demande de l'enseignant.
- L'argent (sauf sur demande des enseignants)

Sont autorisées les balles en mousse et cordes à sauter.

Cartables à roulettes : ils ne sont pas interdits mais les élèves doivent les porter dans l'enceinte de l'école afin d'éviter les accidents et limiter le bruit, dans les escaliers et les couloirs.

LA COOPÉRATIVE

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : matériel pour la classe ou la cour, sorties (cinéma, spectacles), kermesse ... L'argent disponible est affecté à des jeux de cour, des spectacles, des achats de livres...

Les comptes sont tenus par les enseignants, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Des appels auront lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents servent à toutes les classes.

LA CANTINE

La participation financière des familles est établie à partir du quotient familial calculé en 2025 sur la base de votre avis d'imposition 2024, que vous aurez communiqué à la mairie :

- **Repas réguliers** : Vous avez/allez procéder à l'inscription de votre enfant auprès des services municipaux via internet. Si votre enfant est inscrit en cantine régulière et que vous ne souhaitez pas qu'il déjeune un midi, il faut inscrire un mot dans son cahier de correspondance pour en avertir l'enseignant et décocher la case correspondante sur le site Courbevoie Chez Moi.
- **Repas occasionnels** : Si vous souhaitez que votre enfant déjeune ponctuellement à l'école, il vous suffit de l'indiquer sur le cahier de correspondance. Pensez également à l'inscrire sur le site Courbevoie Chez Moi pour qu'il soit bien enregistré pour la cantine en occasionnel.

Menus : Les repas sont livrés chaque jour à l'école par un prestataire. Ils sont réchauffés sur place par le personnel de cantine.

La **LIPE** veille, tout au long de l'année, à l'équilibre gustatif et à la qualité du repas des enfants. Des visites cantine sont effectuées ponctuellement, et ce point est régulièrement abordé en conseil d'école, et avec les élus municipaux en rendez-vous. La mairie a également créé une « Commission Menu » réunissant les élus en charge de la restauration scolaire, le prestataire ainsi que les représentants de parents d'élèves. Cette commission se réunit tous les trimestres pour discuter des repas à venir, recueillir le retour des parents d'élèves et déguster certains nouveaux plats.

LES FOURNITURES SCOLAIRES

Les listes des fournitures scolaires sont affichées devant l'entrée de l'école et sur le site de l'école : <https://ec-lamartine-courbevoie.ac-versailles.fr/spip.php?article129>

Limitez vos achats à la liste. A la rentrée, les enseignants pourront la compléter de fournitures en fonction de leurs propres besoins.

ETIQUETTES

Pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire...), la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de :

- 5% de réduction dès le 1er produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3ème produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6ème produit commandé

Connectez-vous sur le site www.a-qui-s.fr et indiquez le code **COU1318**.

LE SPORT ET LES CLASSES TRANSPLANTÉES

Le Sport fait partie des apprentissages obligatoires dans la scolarité de votre enfant. En CP, les activités sportives de votre enfant, assurées par les enseignants varieront en fonction des ceux-ci et de leurs souhaits :

- **La piscine** : obligatoire en CP
- **Le sport encadré** : la mairie propose des sports (ping-pong, football, GRS, patinoire, etc.) aux enseignants. Ces activités sportives sont généralement proposées entre 6 et 8 séances et sont encadrés par les animateurs sportifs de Courbevoie. Les enseignants choisissent en fin d'année l'activité sportive qu'ils aimeraient offrir à leurs futurs élèves.
- **Le cross inter-écoles** : chaque année, la mairie organise un cross inter-écoles et inter-classes. Ce cross se déroule dans Courbevoie et est encadré par les animateurs sportifs de la ville.

Quelles que soient les sorties (sport, cinéma, etc.), les enseignants ont besoin de parents pour les accompagner et assurer la sécurité de vos enfants. Un mot vous prévient dans le cahier de correspondance. N'oubliez pas de vous inscrire, les sorties seront annulées à défaut d'accompagnateur. Nous ne remercions jamais assez les parents qui, par leur disponibilité et leur bonne volonté, permettent aux enseignants et aux enfants de faire ces sorties.

Les Classes transplantées : les enseignants transmettent leurs demandes de classes transplantées à l'inspection et à la mairie qui en assure les moyens (locaux, cars, animateurs). Elles ont lieu sur des sites différents selon les thèmes et contenus pédagogiques retenus par les enseignants : Megève, Angleterre, Allemagne, etc.

Les enseignants vous donneront de plus amples informations lors de la réunion de rentrée.

Les structures extra-scolaires (Cantine, Activités Péri-scolaires et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animées par des équipes qui dépendent de la Mairie.

LES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Conformément au projet éducatif territorial (PEDT) de Courbevoie, les trois heures de NAP du vendredi après-midi ont été divisées en deux créneaux :

- Activités calmes et détente de 13h30 à 15h00 : favorisant à la fois le repos et l'échange entre enfants, sont prioritairement mises en place.
- Activités nécessitant plus de concentration et de dynamisme de 15h00 à 16h30. La répartition des enfants se fait par niveau (CP, CE, CM). Les enfants de tous niveaux bénéficient d'activités en extérieur.

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI (ALSH – 11H30 – 18H45)

Tous les ans un projet pédagogique est déterminé avec un objectif précis et des activités en lien avec ce dernier.

SORTIES DURANT LES HORAIRES DU VAL

Il n'est pas possible de quitter le VAL en dehors des horaires prévus par la Mairie. Seuls les élèves reconnus par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont autorisés à se rendre à des rendez-vous médicaux.

VOUS NE POUVEZ PAS ÊTRE À L'HEURE À L'ÉCOLE ?

- Le mercredi midi, après le temps de garderie de 11h30 à 12h30, si personne ne vient chercher l'enfant, celui-ci va à la cantine et est inscrit d'office au centre. De même pour les NAP le vendredi.
- Vous souhaitez que quelqu'un de non autorisé d'avance récupère votre enfant (ex: un autre parent) : appelez le centre pour prévenir et envoyez un mail à val.lamartine@ville-courbevoie.fr pour confirmer votre demande orale.
- Appeler l'école au : **01 71 05 78 49**



Vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant avant 17h le mercredi

LE VAL

Il s'agit de l'Accueil de Loisirs à Courbevoie. Le VAL s'occupe aussi bien des temps périscolaires que de l'accueil du mercredi après-midi (11h30 à 18h45), des NAP le vendredi (11h30 à 18h45) ou encore, des vacances scolaires (Centre de Loisirs dans les écoles de 8h à 18h45, colonies de vacances).

L'inscription aux activités est réalisée via le Guichet Famille ou le portail mis à disposition par la mairie de Courbevoie, Courbevoie Chez Moi.

LES CLASSES TRANSPLANTÉES

La classe transplantée est l'appellation actuelle de la classe découverte (appelée encore classe verte, classe nature, classe de neige, classe de mer...). Cette classe se déroule en dehors de l'établissement scolaire et peut avoir lieu sur différents sites, en France ou à l'étranger.

LES NAP

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) sont proposées le vendredi de 13h30 à 16h30 dans les écoles ou dans les équipements sportifs et culturels voisins. Les NAP ne sont pas obligatoires. Le vendredi, l'enfant peut quitter l'école dès 11h30 ou après le déjeuner à 13h30.

COURBEVOIE ESPACE FAMILLE

Courbevoie Espace Famille est un service en ligne qui permet de **préinscrire** vos enfants aux différentes activités périscolaires, postscolaires, etc. :

- Les garderies du matin, du mercredi midi et du soir,
- La restauration,
- Les NAP,
- L'étude,
- Les activités postscolaires,
- Les accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances,
- Les séjours vacances organisés.

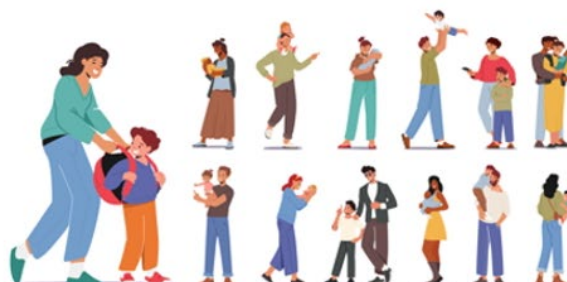
Cet espace (<https://www.espace-citoyens.net/courbevoie/espace-citoyens/>) vous permet également de **renseigner ou de modifier** vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), de télécharger vos documents et d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence.

Enfin, il vous permet **de gérer le paiement de vos prestations** soit par prélèvement automatique, soit par alimentation d'un compte en ligne.

Toutes les informations sur les activités des enfants en classe élémentaire peuvent se retrouver dans ce lien :

<https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm>

COURBEVOIE
espace famille



LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc.

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL. Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.

Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.

Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et est composé du directeur de l'école, qui le préside, des enseignants, d'un élu municipal de Courbevoie et des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes).

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

LE CONSEIL DU VAL

Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur du VAL de l'école, qui le préside, et de son adjoint(e)
- du coordinateur de secteur du VAL
- des représentants élus des parents d'élèves

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc.

La LIPE participe à ces deux conseils. N'hésitez pas à nous remonter tout point que vous souhaiteriez y voir aborder.

QUELQUES ÉTAPES IMPORTANTES

1. Enregistrement auprès de la mairie pour obtenir :

- L'identifiant et le mot de passe de votre « espace famille » sur la plateforme de « Courbevoie Espace Famille»,
- Le calcul du quotient familial qui permettra de déterminer le prix des activités pour votre enfant (avis d'imposition à fournir).

2. Inscription aux activités périscolaires et postscolaires via « Courbevoie Espace Famille» en occasionnel ou en régulier,

3. Validation des inscriptions par la mairie,

4. Enregistrement pour la journée des activités de vos enfants par les animateurs directement sur des tablettes,

5. Mise à jour de votre compte en fonction des activités consommées par votre enfant (relevé de comptes directement sur Courbevoie Espace Famille),

6. Alimentation possible du compte si nécessaire directement sur Courbevoie Espace Famille.

CALENDRIER SCOLAIRE

- Rentrée scolaire : **Lundi 2 septembre 2024**
- Vacances de la Toussaint : **du vendredi 18 octobre au lundi 4 novembre**
- Vacances de Noël : **du vendredi 20 décembre au lundi 6 janvier**
- Vacances d'hiver : **du vendredi 14 février au lundi 3 mars**
- Vacances de printemps : **du vendredi 11 avril au lundi 28 avril**
- Pont de l'Ascension : **du mercredi 28 mai au lundi 2 juin**
- Fin des cours : **Vendredi 4 juillet au soir**

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

INFORMATIONS PRATIQUES

La Marie de Courbevoie

<https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm>

Le programme des apprentissages des fondamentaux

<https://eduscol.education.fr/139/le-socle-commun-de-connaissances-de-competences-et-de-culture#lien2>

La restauration scolaire / menus

<https://www.ville-courbevoie.fr/152/restauration-scolaire.htm>

Courbevoie Espace Famille

<https://www.espace-citoyens.net/courbevoie/espace-citoyens/>

Site Officiel de l'école Lamartine

<https://ec-lamartine-courbevoie.ac-versailles.fr/>

Lamartine sur le site de la LIPE

<https://lipe-courbevoie.fr/elementaires/alphonse-de-la-martine.html>

A-qui-S (étiquettes)

<http://www.a-qui-s.fr> Code : COU1318

Emploi du temps

	8h - 8h30	8h 30 - 11h 30	11h 30 - 13h 30	13h 30 - 16h 30	16h 30 - 18h	18h - 18h45
lundi	- garderie maternelle élémentaire	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie	sortie
					- postscolaire**	- postscolaire***
					- étude** élémentaire	- garderie maternelle élémentaire
					- garderie** maternelle	
mardi	- garderie maternelle élémentaire	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie	sortie
					- postscolaire**	- postscolaire***
					- étude** élémentaire	- garderie maternelle élémentaire
					- garderie** maternelle	
mercredi	- garderie maternelle élémentaire	enseignement	garderie* 11 h 30 12 h 30	sortie à 12 h 30		
			accueil de loisirs			
jeudi	- garderie maternelle élémentaire	enseignement	déjeuner	enseignement	sortie	sortie
					- postscolaire**	- postscolaire***
					- étude** élémentaire	- garderie maternelle élémentaire
					- garderie** maternelle	
vendredi	- garderie maternelle élémentaire	enseignement	sortie à 11 h 30	sortie à 13 h 30	sortie	sortie
			déjeuner	NAP : nouvelles activités péri-éducatives	- postscolaire**	- postscolaire***
					- garderie** maternelle élémentaire	- garderie maternelle élémentaire

* repas non fourni

** goûter fourni et facturé aux enfants fréquentant l'activité

*** certaines activités postscolaires se terminent à 19h30

EN 2024 - 2025



ÉCOLE ALPHONSE DE LAMARTINE 22 REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES PRÉSENTS ET ACTIFS



MARINE GAUTIER
CE2A



YOUSRA MAKDOUD
CE1C, CM1C



XIAOHUI XUE
CM1B + SI



CÉCILE BATAILLER
CM1B



JUSTINE SÉGURIER
CP3



DIHYA ALLAM-BETTACHE
CP3



NELLY GLASSMANN
CM1C



NELLY HOUSSOUVI
CM2A, CM2C



SAMIRA LOUNAS
CE2B



ALINE JOLLY
CE1B, CM2B + SI



MARC JOLLY
CE1B, CM2B + SI



CHLOÉ SHANG
CE2D, CM2A + SI



CÉCILE MA
CE1C + SI



VALÉRIE IZET
CP2, CM2A



DELPHINE BOQUIER
CM2B



SANDRINE GARNIER
CM2B



GRÉGORY THOMAZO
CE1C



BENJAMIN RODIER
CE1A



GEOFFROY HENROTTE
CE1C, CM1D



PASCAL CATHIER
CM1B + SI



VALÉRIE MIHAIES
CM1B



SABINE CHAYVIALLE
CM2B

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !

✉ lipelamartine92@gmail.com • @ <https://www.lipe-courbevoie.fr/elementaires/alphonse-de-la-martine.html>

Si vous souhaitez participer à la vie de l'école, partager vos idées, aider à améliorer le quotidien de nos enfants, rejoindre une équipe dynamique et volontaire, **contactez-nous !**

Au sein de la **LIPE**, chacun s'investit **selon ses disponibilités**.